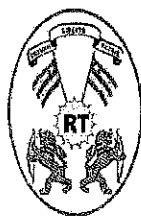


AMBASSADE DE LA
Mission Permanente
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève



REPUBLICQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

47

Conseil des droits de l'homme

21^{ème} Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

Examen du rapport de la Guinée

**Déclaration de Son excellence
Madame Nakpa POLO,
Ambassadeur, Représentant Permanent**

Mardi, 20 janvier 2015

09 h – 12 h 30

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à celle de la Guinée conduite par Monsieur le Ministre des droits de l'homme et des libertés publiques.

Le Togo se rejouit de constater que la Guinée s'est conformé à son obligation de se présenter devant le groupe de travail de l'EPU, malgré le contexte national difficile que traverse ce pays frère depuis février 2014 avec l'apparition de la fièvre hémorragique à virus Ebola.

Ma délégation se félicite des mesures prises par le gouvernement Guinéen en vue d'arrêter la propagation de cette épidémie qui constitue une des pires crises sanitaires dans l'histoire de ce pays et qui engendre d'importantes conséquences, humanitaires, économiques et sociales.

Le Togo se félicite également de la mise en place progressive des institutions républicaines notamment l'adoption d'une nouvelle Constitution, l'installation de la nouvelle Assemblée nationale, la création d'un Ministère des droits de l'homme et des libertés publiques ainsi que la révision en cours des textes législatifs tels que le code pénal, le code de procédure pénale, le code de l'enfant...

Tout en prenant note des mesures et politiques adoptées par le Gouvernement dans les domaines de la promotion des droits des femmes, de l'éducation et de la santé, ma délégation recommande à la Guinée de :

- ratifier le protocole facultatif à la convention contre la torture ;
- poursuivre les efforts visant à lutter efficacement contre les pesanteurs socio culturels et religieux en vue de l'élimination totale des Mutilations génitales féminines ;
- adopter des mesures pour combattre les stéréotypes qui placent les femmes et les filles en position d'infériorité et promouvoir davantage l'égalité entre les hommes et les femmes.

Je vous remercie !